

MODALITÉS DE SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET DES SPORTIFS RECONNUS DANS LE PPF – ATHLETES CRF ET CIE/POLE ESPOIR

MAJ FEVRIER 2024

Programme d'Accession au Haut Niveau (CRF et CIE/Pôle Espoir)

Accession territoriale :

- ⇒ Athlètes non classés (*) appartenant aux Centres Régionaux de Formation (CRF)

Accession nationale :

- ⇒ Athlètes avec un classement ministériel « espoir » et athlètes non classés appartenant aux Centres Interrégionaux d'Entraînement (CIE) / Pôles Espoirs

Une visite par saison sportive centrée sur les questions de croissance et pathologies de croissance ainsi que de puberté, comprenant :

- **Un examen clinique.**
- **Un questionnaire diététique, de surentraînement et psychologique**
- **Un ECG** à réaliser à partir de l'âge de 12 ans, puis une fois tous les trois ans.
- Le compte-rendu ou la preuve de la réalisation **d'un bilan dentaire gratuit** devra être inclus pendant la première ou la deuxième année.
Dispositif *M'T dents* offert par l'Assurance Maladie tous les 3 ans à compter de 12 ans et ce jusqu'à 24 ans - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F243>

La visite n'est pas remboursée, sauf pour les jeunes classés sur la liste ministérielle « espoir ».

Calendrier des visites :

Type de structure	Flux PPF	Date de début	Date de fin
CRF	Entrant PPF	1 ^{er} juillet	28 février
CIE / Pôle Espoir	Entrant PPF	1 ^{er} juillet	31 octobre
CIE / Pôle Espoir	Maintien PPF	15 septembre	31 décembre
CRF	Maintien PPF	1 ^{er} janvier	30 avril

(*) Sur le ou les territoires qui ne disposent pas de CIE / Pôle Espoir, les CRF peuvent comporter un ou des athlètes avec un classement ministériel « espoir ».